

RECUEIL DES AVIS DE  
LA COMMISSION DES MARCHÉS

2016



## Présentation

Le présent document tend à reproduire une partie des avis de la commission des marchés, émis depuis les années quatre-vingt-dix et classés suivant un ordre décroissant.

A chaque avis est associée une "fiche" synthétique et analytique mettant à la disposition de l'utilisateur les informations ci-après :

La référence : soit une adresse unique de l'avis indiquant son numéro et sa date de production;

›Les mots-clés: ce sont des repères thématiques axés sur les principaux termes juridiques en rapport avec l'avis concerné;

›L'objet : il s'agit d'une idée générale sur la question posée ou l'aspect juridique traité dans le cadre de l'avis;

›La règle : c'est-à-dire une conclusion qui traduit la solution préconisée par les membres de la commission.

De même, toutes ces informations, concernant les avis de la commission, sont regroupées en un répertoire qui décrit dans le détail le contenu de ces avis.

Pour rappel, la commission nationale de la commande publique(1) est un organe institué auprès du Secrétariat Général du Gouvernement, ayant pour mission d'assurer en particulier la bonne application de la réglementation des marchés publics aussi bien par les maîtres d'ouvrages que par les concurrents.

Depuis sa création, elle a rendu de nombreux avis traitant des aspects liés à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics. Au fil du temps, ces avis deviennent une référence juridique et pédagogique incontournable mis à la disposition des acteurs de la commande publique. D'où l'intérêt du présent document.

---

(1) C'est la nouvelle appellation de la Commission des marchés opérationnelle à partir du 1er janvier 2016, conformément au décret n° 2.14.867 du 7 hijra 1436 (21 septembre 2015), relatif à la Commission nationale de la commande publique.